Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Heures supplémentaires, et temps de travail

Par Iadehsp

Bonjour

Je suis infirmier anesthesiste sur un très gros centre hospitalier, jusqu a maintenant nous effectuions en plus de notre temps de travail un nombre d heures supplémentaire payés très important et cela depuis de tres nombreuses années.

On ne va pas se mentir ces heures supplementaires sont réalisées sur la base du volontariat car ca paye bien, mais cela arrange aussi l hopital depuis plus de 20 ans.

Selon le code du travail etant infirmier spécialise de la FPH nous avons la possibilitée d effectuer 240 heures supplementaire payé par an, or on tournait pour certains autour de 400 heures supplementaire payé par an.

Les 48 heures de travail sur 7 jous glissés étaient clairement pas respectés.

Bien sur ces heures supplementaire sont surtout le reflet d un manque important de personnel depuis de nombreuses années malgré un énorme recrutement de la part de l l'hopital.

A la lecture du code du travail et du nombre très conséquent d heures supplementaire sommes nous en droit de leur demander aujourd hui de nous octroyer une contrepartie obligatoire en repos comme le stipule le code du travail ?

https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/les-heures-supplementaires-contreparties

D avance merci pour vos réponses.